

*Samedi 10 juin, dimanche 11 juin et samedi 07
juillet 2018*

Contrat de formation professionnelle à titre individuel

Entre

L'organisme de formation CIFAT, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11910609691 auprès de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'île de France.

Et

NOM.....Prénom

Adresse.....

Courriel :@.....

Intitulé de l'action :

En exécution du présent contrat, le CIFAT s'engage à organiser l'action de formation intitulée

PROCESS COMMUNICATION MODEL

Nature l'action de formation :

S'approprier les outils de la Process communication Management

Durée de l'action : 18heures.

Effectif du groupe : 10 15 participants.

Objectifs : Situer son type de personnalité et adapter ses comportements pour améliorer sa communication et individualiser son style de management, aussi bien dans les situations interindividuelles que dans les situations de groupe et/ou d'équipes

Comprendre le comportement de ses interlocuteurs et y répondre par les comportements et les discours adaptés.

Identifier et gérer les situations récurrentes rencontrées au quotidien en mettant en œuvre les processus nécessaires à l'atteinte des objectifs opérationnels.

Anticiper et prévenir ses propres réactions inadaptées et celles de ses interlocuteurs

Méthode participative

Apports théoriques et pratiques pour rendre explicites les phénomènes relationnels implicites

Examens individuels expérientiels

Travail en petits groupes sur des cas précis issus du quotidien des participants

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Auto-évaluation par les stagiaires des savoirs faire acquis au cours de la formation, en vue d'une utilisation dans la pratique professionnelle.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation. Cette attestation permet la reconnaissance de cette formation dans le cadre du cursus européen de certification en analyse transactionnelle.

Niveau de connaissances préalables : 101

Diplômes, titres, références des formateurs dispensant la formation :

Formation Séminaire Process com Fabrice DUGARD

*Samedi 10 juin, dimanche 11 juin et samedi 07
juillet 2018*

*Consultant senior en Management des Ressources Humaines, Directeur de IMPACT DEVELOPPEMENT. ø
Consultant senior en recrutement, en audit et conduite de projets, ø Membre associé de l'ANDRH (Association
Nationale des Directeurs des Ressources Humaines)*

Modalités de déroulement de l'action

- Dates : samedi 10 juin dimanche 11 juin samedi 07 juillet 2018.
- Lieu : Paris, France

Dispositions financières

Un acompte de 30% du montant total de la formation est demandé afin de valider l'inscription.

- **Tarif : 450 € TTC pour les trois jours**
- Règlement : 135 € à l'inscription, puis 315 € pour le 01 juin 2018.
- En cas de désistement avant le 01 juin 2018 la somme de 60 € sera retenue pour frais de dossier. Après cette date une indemnité de 135€, équivalent à 30% du prix de la formation, sera retenue (sauf cas de force majeure dûment reconnue).

Délai de rétractation :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Cessation anticipée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est obligé de quitter la formation de manière anticipée par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Absence ponctuelle :

En cas d'absence ponctuelle du stagiaire, une indemnité équivalente à la totalité du prix de la séquence manquée est due. Seules les heures correspondant à une présence effective pourront donner lieu à l'attestation d'heures de formation.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal du lieu sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Palaiseau

le ,

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)

Pour le CIFAT (nom et qualité du
signataire, signature et cachet)